LIVRET DE FAMILLE



·VILLE DE PARIS

Epouse ou Mère Epoux ou Père Milena Prénoms ... Prénoms _ Nom VILLALBA Né le ____20 avril 1978 Née le 09 novembre 1974 à xxx heure xxx à __xxx heure _xxx à Bogota (Colombie) Bully-les-Mines (Pas-de-Calais) RAMIREZ de^m Olivier, et de " Sonia, Mercede Irène, Jeannine Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° xxxx Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°_xxxx XXXXXXXXXXX L'officier de l'état civil L'officier de l'état civil MENTIONS MARGINALES (3) Sceau MENTIONS MARGINALES (3) Sceauth 21 avril 2007 à 11 heure 30 Paris onzième arrondissement (Paris) Mariage célébré à. Les futurs époux ont déclaré⁴⁹ qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 169 21 avril 2007 officier de l'état civil MENTIONS MARGINALES (3) Sceau (1) Prénoms et nom du père et de la mère. (2) Ne pas compléter et signer forsque les renseignements d'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage. (3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le ..., par Me ..., notaire à ... ».

Époux ou Père

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 735 EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°_____ Le 22 Janvier 2008 à 22 heures 18 Décédé le _____ Délivré conforme aux registres, le _____ MENTIONS MARGINALES (1) L'officier de l'état civil Sceau reconnu(e) (2) _____ Délivré conforme aux registres, le _____ MENTIONS MARGINALES (4) L'officier de l'état civil Épouse ou Mère EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° Décédée le _____ EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°_____ Décédé(e) le _____ Délivré conforme aux registres, le ___ MENTIONS MARGINALES (1) L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe du (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

L'officier de l'état civil Sceau

PREMIER ENFANT

Délivré conforme aux registres, le ___

MENTIONS MARGINALES (4)

- commun ».
 (2) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances.
 (3) Préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou » par les père et mère ».
 (4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extralt.

DEUXIÈME ENFANT

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 368 du sexe <u>Masculin</u> reconnu(e)(2)_ par (3) 1 3 JAN. 2011 Délivré conforme aux registres, le _ MENTIONS MARGINALES (4) L'officier de l'état civil Sceau La fonctionnaire municipal déléqué dans les fonctions d'état civil par le Maire du 12º erro". EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° Décédé(e) le _____ Délivré conforme aux registres, le ______ MENTIONS MARGINALES (4) L'officier de l'état civil

TROISIÈME ENFANT

Le		à	heure
est né(e) (1)			
du sexe	_ à		
reconnu(e) (2)			
par ⁽³⁾			
Délivré conforme aux regis			
MENTIONS MARGINALES (4)			de l'état civil Sceau

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°_____ Décédé(e) le Délivré conforme aux registres, le ___ MENTIONS MARGINALES (4) L'officier de l'état civil Sceau

Sceau

- (1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication (1) Précoms et nom de tamille tels qui is régulient de l'acte de nassaire; complete, le cas echean; i mortation du nom par : « suivant déclaration conjointe du "… (date de la déclaration reçue pour le premier enfant communi ».

 (2) Précise, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaïssances.

 (3) Précise, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

 (4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

⁽¹⁾ Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par ; « suivant déclaration conjointe du (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser, s'il y a licu, les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte positérieurement à l'établissement du présent extrait.